

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

21 septembre 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	Les captures de mouches augmentent toujours. Le risque d'attaque est « normal » pour la saison. Vous pouvez laisser vos parcelles sans protection contre la mouche, à condition de récolter impérativement avant le 20 octobre.
MATURITÉ	Dans la Vallée des Baux, certaines parcelles de Salonenque sont récoltables.
ŒIL DE PAON CERCOSPORIOSE	Assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique.
IRRIGATION	Poursuite des arrosages pour encourager la lipogénèse.

INFOLIVE n° 19

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Me (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



Afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Nîmes Montpellier



Provence-Alpes-Côte d'Azur

MOUCHE

Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

☞ Observations * :

D'après le BSV n°18 du 21 septembre, les captures de mouches augmentent actuellement dans tous les secteurs. Les niveaux de captures semblent plus importants en Occitanie.

Mais cette hausse des captures est habituellement observée tous les ans au mois de septembre.

Malgré l'augmentation significative des captures de mouches, les dégâts ne progressent pas franchement, et restent globalement à un niveau acceptable. Dans certaines parcelles, une diminution des dégâts des mouches est même parfois constatée à cause de la chute des olives liée à la dalmaticose et à la teigne.

☞ Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est « **normal **** » pour la saison.

Attention, les températures vont chuter à partir de lundi, et risquent de stimuler davantage la mouche dans son activité de ponte.

Nous vous encourageons de vous rendre sur vos parcelles pour évaluer précisément le risque.

** Indication relative à considérer dans le contexte de la parcelle en fonction du nombre de mouches capturées, des conditions climatiques, par rapport aux campagnes antérieures à la même période.

☞ Préconisations :

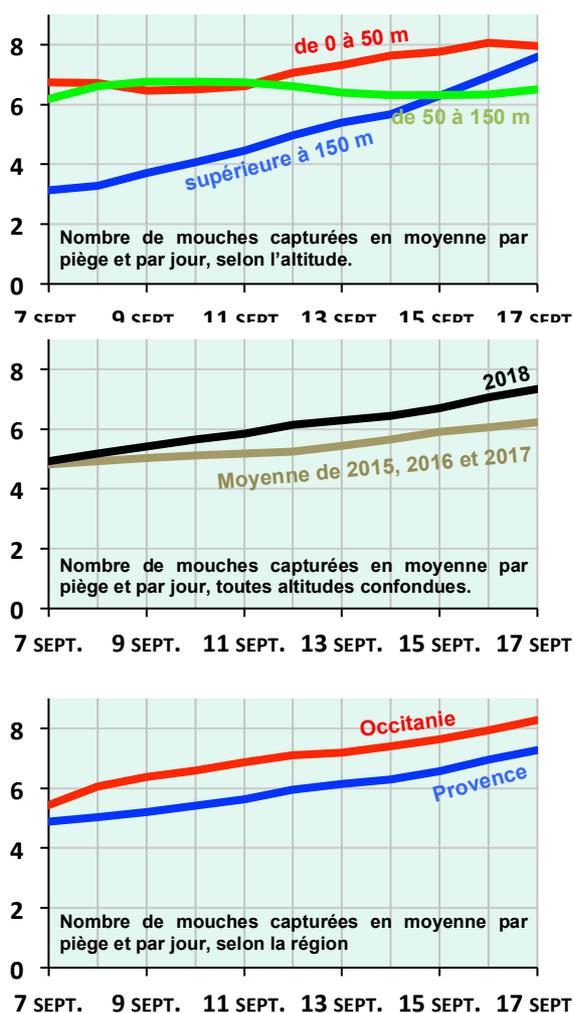
Vous pouvez choisir la stratégie de « **récolte précoce** » qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt. Si vous choisissez cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives **avant le 20 octobre**. En effet, en cas d'attaque aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile n'auront pas le temps d'apparaître si vous récoltez dans ce délai, et la qualité de l'huile restera irréprochable. Pour que ces défauts apparaissent, le délai nécessaire est actuellement d'environ 4 semaines après la ponte. **Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ces délais.**

Si les olives comportent déjà des trous de sortie, les traitements chimiques ne sont plus utiles et il est impératif de recourir à une récolte rapidement, dès l'ouverture du moulin. En effet, les dégâts sont surtout dus aux moisissures qui se développent après la fin de la croissance des vers, et aucun traitement ne permet de freiner la dégradation des fruits lorsque la mouche est sortie.

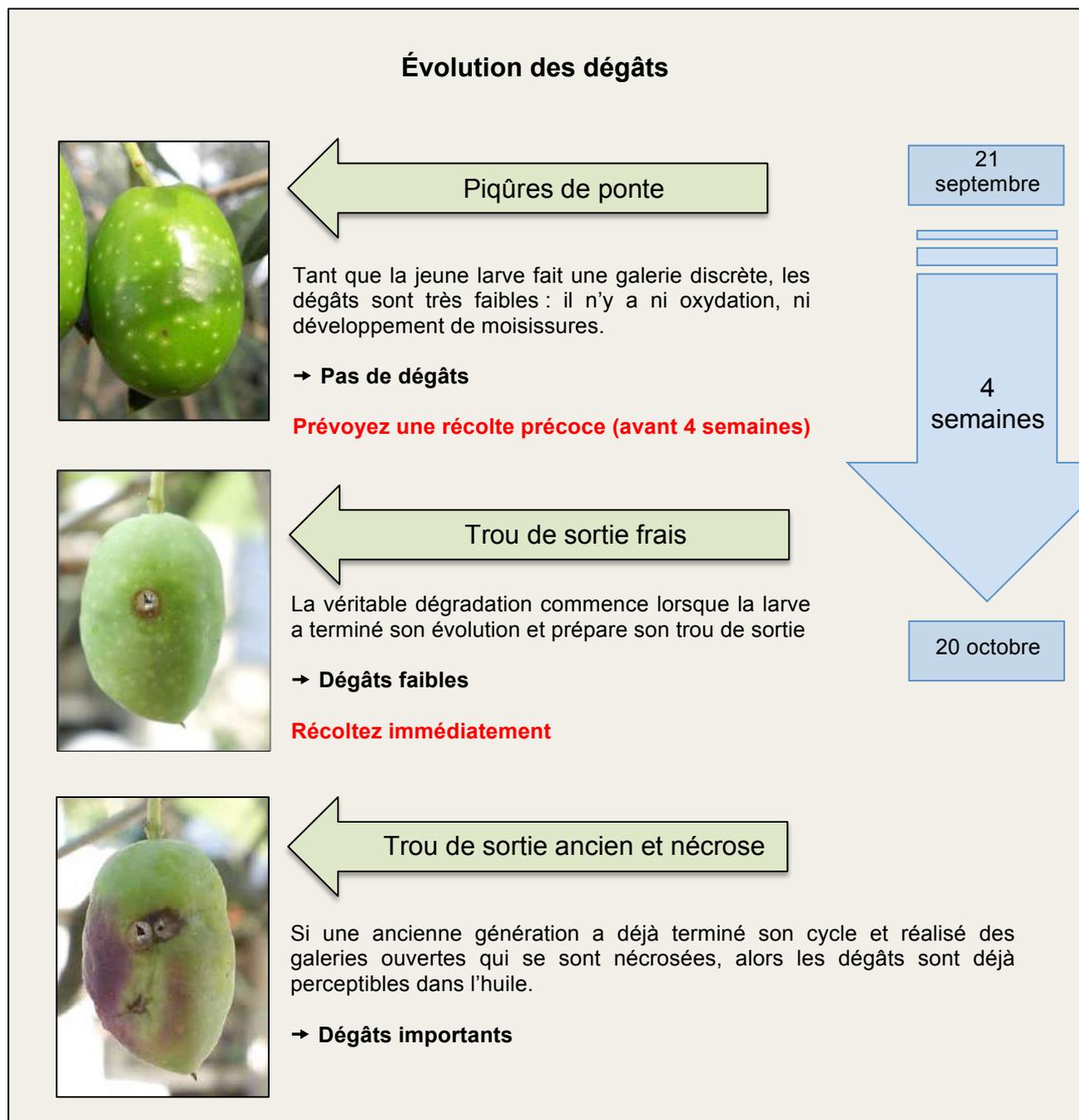
Si vous n'utilisez pas cette stratégie de récolte précoce, votre parcelle **doit absolument être protégée** préférentiellement avec une barrière minérale, surtout si les olives sont bien charnues (parcelles irriguées)

Si vous traitez, respectez les délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

Nous vous rappelons également que les insecticides homologués sur oliviers ne sont pas curatifs : ils ne sont pas efficaces contre les larves, ni contre les pupes. Ces produits ont une action



préventive.



MATURITÉ

Les premières évaluations ont été réalisées dans la Vallée des Baux. La maturité est globalement « normale » avec les variétés précoces, en l'occurrence la Salonenque qui approche de la maturité optimale. Certains échantillons ont donné des huiles au profil aromatique harmonieux. Les parcelles les plus précoces pourront être récoltées sous peu, notamment si des piqûres de mouches ont été observées.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.

Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>300 g/10 L (si 1000 L/ha)</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et dès que que les olives sont réceptives (>8mm).

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>8 mL/10 L</i>	<i>Très toxique/ Nocif/ Dangereux</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

ŒIL DE PAON

🔍 Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

🔍 Évaluation du risque :

De nouvelles taches apparaissent actuellement dans certaines parcelles, suite aux contaminations intervenues lors des pluies d'été. De plus, la météo prévoit un risque d'averses dans la nuit de dimanche à lundi : il existe donc un risque de contamination pour les parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

🔍 Préconisations :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Aussi, si vous avez décidé de traiter à l'argile contre la mouche, vous pouvez en profiter pour y incorporer votre cuivre : cela vous fera économiser un passage.

IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, les besoins en eau des oliviers sont restés stables, avec des ETP journalières comprises entre 3 et 4 mm. En dehors des Pyrénées-Orientales, les pluies ont été rares.

Relevés météo du 10 septembre au 16 septembre 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,6	3,1	2,9	3,1	3	3,1	3,5	4	4	3,6	4,2	4,5
Cumul en mm sur la semaine	ETP	25	22	20	22	21	21	25	28	28	25	30	32
	Pluies	1	2	0	3	2	1	1	0	0	0	1	16

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, le niveau d'alerte se situe à « renforcé » dans le département de l'Ardèche et dans les Pyrénées-Orientales (plaine du Roussillon). Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

☛ En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,7	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5	1,7	1,9	1,9	1,7	2,0	2,2
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,6	2,3	2,1	2,2	2,2	2,2	2,5	2,9	2,9	2,6	3,0	3,3
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		11	9	9	9	9	9	11	12	12	11	13	14

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP